



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 25 août 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-08-165 / ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifiée à tous les membres du conseil municipal à la séance extraordinaire du 25 août 2026 conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie que cet avis de convocation a été notifié aux membres du conseil par un moyen technologique tel que permis par l'alinéa 2 de l'article 152 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi et s'en déclarent satisfaits et conviennent donc de la légalité de la présente séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, Il est résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - Acceptation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Attribution de Contrat pour les travaux du 8e rang à Saint-Valère

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **25 août 2026.**

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière